2507782

18 NOV. 2005

Le
Dépôt N° 91898

ABH
Société Anonyme au Capital de 300 000 €
Siège Social: Rue Jean-Marie David
Parc d'Activité de la Teillais 35740 PACE
381 934 884 RCS RENNES

-==0==-

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT

L'an deux mille cinq,

Le 31 octobre,

A 16 heures 30,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social de la société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER 1 rue Dewoitine 78140 Vélizy Villacoublay, sur convocation régulière de son Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES

- Monsieur CAVAILLON-PINOD, Président Directeur Général,
- Monsieur Philippe BOUE, Administrateur,
- La société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER, représentée par Monsieur Eric JUHE, Administrateur,

Aucun des participants à la réunion n'élevant de contestation sur le mode de convocation du présent Conseil, et le quorum requis étant atteint, le Conseil constate qu'il peut valablement délibérer.

Monsieur CAVAILLON-PINOD, Président Directeur Général, préside la séance.

Le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Démission d'un administrateur,
- Cooptation d'un nouvel administrateur,
- Décisions relatives à l'organisation de la direction générale,
- Démission du Président Directeur Général,
- Nomination d'un Président du Conseil d'administration,

- Nomination d'un Directeur Général,

- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son exposé.

Le Président fait ensuite donner lecture et approuver par le Conseil, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du projet de la société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER actionnaire, de transférer une action à un nouvel actionnaire, décide, pour autant que de besoin, d'agréer en cette qualité Monsieur Xavier BREHERET, demeurant 20 Rue des Fauvettes 44119 TREILLIERES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

DEMISSION DE MONSIEUR STEPHANE CAVAILLON-PINOD DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur Stéphane CAVAILLON-PINOD, pour des raisons personnelles, a présenté sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la société, laquelle prend effet à l'issue de la présente séance.

Le Conseil en prend acte et remercie Monsieur Stéphane CAVAILLON-PINOD pour les services qu'il a rendus à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

NOMINATION DE MONSIEUR XAVIER BREHERET EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil, décide de coopter Monsieur Xavier BREHERET en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stéphane CAVAILLON-PINOD, démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Conformément à la Loi et aux Statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Xavier BREHERET pressenti dès avant ce jour a, par avance, déclaré accepter ce mandat et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

DECISIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président rappelle au Conseil que conformément aux dispositions de la Loi Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001, "la direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de « Directeur Général ».

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale relève de la compétence du Conseil qui doit en informer les actionnaires et les tiers.

La direction générale de la société est actuellement assumée par une personne physique en qualité de Président Directeur Général, mandataire social. Or, la nouvelle organisation envisagée fait apparaître qu'il serait opportun de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Puis le Président offre la parole aux Administrateurs.

Après délibération, le Conseil, décide en application de l'article 19-1 des statuts, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

DEMISSION DE MONSIEUR STEPHANE CAVAILLON-PINOD EN QUALITE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président expose au Conseil que par lettre en date de ce jour il a présenté sa démission de ses fonctions de Président Directeur Général, qui prendra effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil prend acte de cette démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

NOMINATION DE MONSIEUR XAVIER BREHERET EN QUALITE DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil élit à l'unanimité, Monsieur Xavier BREHERET, Président du Conseil d'administration à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Stéphane CAVAILLON-PINOD, et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Xavier BREHERET, pressenti dès avant ce jour a, par avance, remercié le conseil de sa confiance et déclaré accepter ce mandat et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires pour l'exercice dudit mandat.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Xavier BREHERET assumera, sous sa responsabilité la conduite et l'organisation des travaux du Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

NOMINATION DE MONSIEUR JEAN PIERRE BUREAU EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle que dans sa quatrième résolution, le Conseil a décidé en application de la Loi du 15 mai 2001 et des statuts, de dissocier les fonctions de Président du Conseil de celles de Directeur Général.

En conséquence, le Conseil, nomme, Monsieur Jean Pierre BUREAU en qualité de Directeur Général.

Monsieur Jean Pierre BUREAU remercie le Conseil de sa confiance et déclare accepter ce mandat et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

Monsieur Jean Pierre BUREAU exercera les fonctions de Directeur Général, jusqu'à l'issue de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et assumera la Direction Générale de la société conformément à la Loi.

En sa qualité de Directeur Général Monsieur Jean Pierre BUREAU est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président, à son Directeur Général ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT **UN ADMINISTRATEUR**

Bon pour acceptation des fonctions de président du Conseil d'Administration

XB

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

JPB